

15 OCTOBRE 1810

DÉCRET NATIONAL PRINCIPES DE PRÉCAUTION CONTRE CERTAINES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

À la fin du XVIIIe, les risques sanitaires dans Paris sont importants :

- les découvertes scientifiques,
 - la vente de grands espaces comme biens nationaux, ont encouragé le **développement des industries chimiques**.
- ▶ mauvaises odeurs, vapeurs d'acide, cultures maraîchères brûlées
▶ bruit, pollution de l'eau, de l'air, risque d'incendies...

▶ 6 juillet 1802

Création du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Ville de Paris : il conseille le préfet de Police de Paris

▶ 12 février 1806

Ordonnance du préfet de Police de Paris :
enquête préalable puis autorisation
nécessaires pour les fabriques
de produits polluants ou dangereux



Un exemple d'industrie : fondée en 864, située dans la capitale, la Monnaie de Paris est une fabrique, de 1 500 ouvriers, très polluante dans son traitement des métaux. Entreprise symbolique, difficile d'imaginer la déplacer hors de Paris.

DÉCRET IMPÉRIAL DU 15 OCTOBRE 1810 Classement des industries en 3 catégories :

- 1 > **pollution et dangerosité importantes** > installation de nouveaux établissements, loin des zones habitées, après enquête et autorisation du Conseil d'État ;
- 2 > **inconvenient maîtrisé** > installation après enquête, autorisation du préfet après avis des sous-préfets ;
- 3 > **sans inconvenient majeur** > installation après enquête, autorisation du sous-préfet après avis des maires.

À partir de 1810, une centaine d'enquêtes menées chaque année à Paris : le dossier doit comprendre le plan des locaux, les aménagements prévus, les produits utilisés.